



Mairie d'AUBY
Contrat de cession avec le Théâtre Inexorable
Décision n° 2025/126/SC

Publié le 16 juillet 2025

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant qu'il a été décidé de mettre en place un spectacle de rue lors de Aubry fête l'art à l'ilot des talents.

Vu les crédits prévus dans le budget municipal sur la ligne budgétaire n°611,

Le Maire

DECIDE

De passer un contrat de cession avec **Le Théâtre Inexorable** pour la mise en place d'un spectacle « Nevada » *le mercredi 10 septembre 2025 à l'ilot fraîcheur.*

De payer la somme de **350 € TTC (trois cent cinquante euros)**.

AUBY, le 7 juillet 2025

Bernard CZECH

Maire

